

# 04.

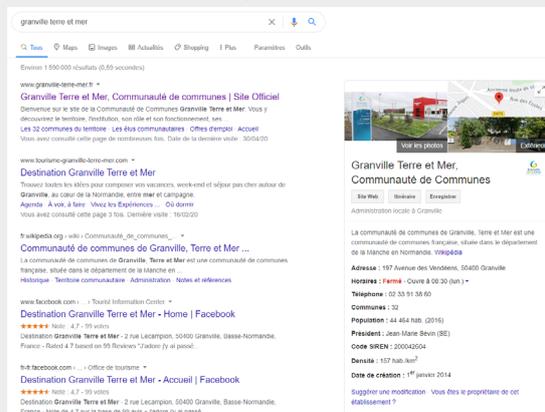
# LE RÉFÉRENCIEMENT DE VOTRE ENTREPRISE SUR INTERNET



04. LE RÉFÉRENCIEMENT DE VOTRE ENTREPRISE SUR INTERNET

Le référencement, c'est l'action de faire mentionner l'entreprise ou les pages de son site Internet, sur le web.

Il y a 20 ans, lorsque le consommateur cherchait un prestataire, il ouvrait l'annuaire des Pages Jaunes. Les entreprises avaient alors un budget pour de la publicité dans des imprimés journaux. Puis, ces dernières années, avec le web, Google s'est rapidement substitué à l'annuaire. Aujourd'hui, le client trouve son prestataire dans les moteurs de recherche et, la plupart du temps, sur Google. Apparaissent alors dans les résultats le Google My Business<sup>1</sup> de ma recherche ou des suggestions liées à l'activité recherchée, des sites Internet et/ou des pages de différents réseaux sociaux en lien avec la requête.



## L'INDISPENSABLE GOOGLE MY BUSINESS



Google My Business est l'encart qui apparaît sur la droite de l'écran d'ordinateur, dans les résultats de recherche, lorsque l'internaute tape le nom de l'entreprise. Il permet également d'apparaître sur Google Maps et aide les clients à trouver physiquement l'entreprise. Il permet de renseigner ses horaires et coordonnées pour être plus facilement contacté, et l'adresse du site Internet de l'entreprise pour contribuer à son référencement SEO<sup>2</sup>. C'est également un gage de confiance. Les établissements validés sur Google sont deux fois plus susceptibles d'être considérés comme fiables par les internautes.

Créer et entretenir son Google My Business est donc indispensable pour une entreprise. Si celle-ci a plus d'un an, la fiche sera créée. En effet, Google crée de lui-même des fiches, en se basant sur le registre des commerces et sociétés.

### Créer un compte Google My Business

**Cliquez ici pour accéder à la page de configuration.**



1. Connectez-vous à votre compte Google. Si vous n'en avez pas, créez-en un.
2. Saisissez le nom de votre entreprise. Si celle-ci a déjà été créée par Google, elle apparaîtra avec l'adresse. Vous pouvez alors la sélectionner. Si elle n'existe pas, vous pourrez créer une nouvelle fiche.
3. Renseignez ensuite, avec précision, toutes les informations qui vous seront demandées : adresse, coordonnées, catégorie, description.
4. Google vous proposera alors une procédure de vérification (par téléphone, e-mail, ou courrier), afin de prouver que vous êtes bien le propriétaire de cette fiche.

Alternative : vous pouvez aussi réclamer la propriété de votre fiche si elle apparaît dans les résultats de recherche Google, en cliquant sur le lien « Vous êtes le propriétaire de cet établissement ? ».

## PAGES JAUNES | SERVICE DE L'ENTITÉ SOLOCAL

Pages Jaunes, tout comme Google, peut avoir déjà créé la fiche entreprise. Il suffira alors à l'entrepreneur de se signaler comme son propriétaire, puis de se laisser guider pour créer un compte, et pouvoir mettre à jour gratuitement les informations. Si la fiche n'existe pas, l'entrepreneur peut alors la créer. Cette démarche est gratuite.

**Cliquez ici pour accéder à la page de configuration de votre fiche Pages Jaunes.**



## LES RÉSEAUX SOCIAUX

En créant des comptes sur les réseaux sociaux, l'entreprise acquiert donc sa propre page. Cette page est alors référencée sur Internet et susceptible de ressortir parmi les premiers résultats de recherche. C'est pourquoi il est important de renseigner avec précision les noms, descriptions et coordonnées de son entreprise sur chacun des réseaux sociaux, notamment Facebook.

## LES MARKETPLACES<sup>3</sup>

Il peut être intéressant, pour une entité, d'utiliser la notoriété d'une marketplace pour se faire référencer. On peut aussi vendre tout ou sélection de produits sur la marketplace, pour conduire le client vers le site de e-commerce de l'entreprise. De plus, en créant du trafic, on optimise le référencement SEO de son site et intrinsèquement de son entreprise.

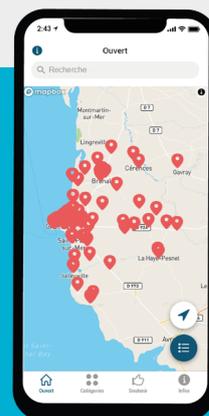
## LES ANNUAIRES (EN LIGNE)

L'entreprise peut également bénéficier d'un référencement sur Internet grâce aux annuaires en ligne. Parmi ces derniers, ceux des institutions comme la nouvelle application de Granville Terre et Mer, les annuaires des Chambres consulaires ou bien encore des associations économiques telles qu'Initiative Granville Terre et Mer.

### ZOOM sur l'application mobile ouvert.granville-terre-mer.fr, annuaire local gratuit

L'application mobile ouvert.granville-terre-mer.fr référence par catégorie et géolocalise les entreprises du territoire vendant biens et services aux particuliers. Elle propose également aux utilisateurs de l'application de soutenir les commerces en achetant des bons d'achat valables jusqu'au 31 décembre 2020.

**Informations & inscriptions** auprès du service économique de Granville Terre et Mer à [conomie@granville-terre-mer.fr](mailto:conomie@granville-terre-mer.fr) ou directement via l'application.



## LE RÉFÉRENCIEMENT DE SON SITE WEB

### Le référencement SEO

Le référencement de son entreprise sera forcément amélioré si l'entreprise possède un site Internet. Faire connaître son site sur le web est une démarche qui demande de la réflexion, de l'optimisation, et qu'on appelle « référencement naturel », ou « référencement SEO » pour « Search Engine Optimization » [optimisation sur les moteurs de recherche]. Ce dernier comprend essentiellement l'optimisation des pages du site à référencer. On travaillera alors sur du contenu comprenant des « mots-clés » susceptibles d'être tapés et recherchés par les internautes dans les moteurs de recherche. Plus ces mots-clés seront cités dans le site, plus celui-ci sera jugé comme référent sur le domaine par les moteurs de recherche. Et s'ils sont désignés en tant que « titres » des pages, alors les moteurs de recherche les jugeront comme davantage pertinents.

Dans une stratégie de référencement, la recherche de liens externes [netlinking], c'est-à-dire le procédé qui consiste à faire citer l'adresse de son site dans d'autres sites, blogs, articles de presse en ligne, réseaux sociaux, est également importante.

### Le référencement SEA<sup>4</sup>

Le SEA, pour « Search Engine Advertising », ou publicité sur les moteurs de recherche, est un moyen pour l'entreprise de positionner son site web dans les premiers résultats de recherche sur Internet, sur des mots-clés précis et sur une période donnée.

Dans la pratique, ce sont les premiers résultats qui apparaissent et qui sont précédés par la mention « annonce ». Procédé efficace, mais toutefois payant, c'est un investissement qui dépend de la stratégie de communication définie en amont par l'entreprise.

## GLOSSAIRE

- <sup>1</sup> **Google My Business** : service de référencement qui apparaît dans le service Google Maps, ainsi que dans les résultats de recherche Google, lors des requêtes liées à des entreprises locales.
- <sup>2</sup> **Référencement SEO** : Search Engine Optimization ou optimisation pour les moteurs de recherche. Ensemble des techniques mises en œuvre pour améliorer la position d'un site web dans les résultats.
- <sup>3</sup> **Marketplace** : place de marché virtuelle. L'entreprise dispose d'une page et peut vendre ses produits en ligne.
- <sup>4</sup> **Référencement SEA** : Search Engine Advertising ou Publicité sur les moteurs de recherche. Désigne le procédé qui consiste à acheter des mots-clés pour apparaître dans les premiers résultats de recherche.